

L'an deux mille quinze, le **lundi 15 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, URIEN Samuel Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : OLIVRY Anne, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, MARION Bernard,

Etait absent : /

Date de convocation : 8 juin 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 11

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2015-06-01 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le Maire fait part :

La loi de 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) précise la fin de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015. Les communes dotées d'un PLU et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants doivent s'organiser pour assurer l'instruction des demandes d'autorisation.

Le conseil communautaire de Vitré Communauté a acté le 4 mai 2015 les modalités du service commun d'instruction des ADS et le projet de convention à passer avec les communes qui souhaitent contractualiser avec Vitré Communauté.

Le maire donne connaissance du projet de convention et du tableau tarifaire des formules proposées :

1/ instruction complète par le service mutualisé ;

2/ CUa et DP sans création de surface assurés par les communes ;

3/ CUa, DP sans création de surface et réalisation des contrôles de conformité assurés par les communes.

Le coût unitaire serait de 200 € par EPC (équivalent PC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- ADHERE au service d'instruction mutualisé de Vitré Communauté au 1^{er} juillet 2015 en validant la convention annexée à la présente délibération ;
- OPTE pour le niveau 3 de services proposés : instruction des DP sans création de surface, des CUa et réalisation des contrôles de conformité par la commune
- PRECISE qu'en cas de recours/contentieux, le maire autorise le service instructeur à constater les infractions pénales et la police de l'urbanisme par les agents assermentés.

Le Maire fait savoir qu'au 1 janvier 2017, tous les PLU devront être grenellisés (loi du 12 juillet 2010), révisés et approuvés à cette date. Au 27 mars 2017, transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité => PLUi, sauf dérogation.

2015-06-02 : LOYERS LOGEMENTS LOCATIFS

Le Maire expose :

La commune dispose de quelques logements locatifs pour lesquels l'évolution annuelle du loyer se calcule en fonction de l'Indice de Référence des Loyers. La révision applicable au 1^{er} juillet 2015 est positive : + 0,36%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE de ne pas appliquer en 2015 la révision des loyers à l'ensemble des logements.

INVENTAIRE DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche concernant la réalisation par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine d'un inventaire des cours sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. D'octobre 2015 à mai 2016, l'inventaire aura lieu sur le bassin versant de la Seiche. Afin que l'inventaire des cours d'eau soit réalisé dans les meilleures conditions, les acteurs locaux doivent être associés afin de s'appuyer sur leur bonne connaissance du territoire. Le syndicat sollicite la commune pour la constitution d'un groupe de travail à l'échelle de notre commune. Rémi Fesselier, élu, agriculteur, riverain, est nommé « personne référente » du groupe de travail et chargé de solliciter quelques personnes pour intégrer ce groupe.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire donne lecture d'un courrier du 11/05/2015 de la DDTM - Police de l'Eau - nous informant de la situation de conformité de notre système d'assainissement au titre de l'année 2014, système conforme aux prescriptions de la directive européenne du 21 mai 1991 et conforme aux dispositions complémentaires de l'arrêté préfectoral spécifique.
- Le Maire donne connaissance de la fiche de synthèse 2014 reçue le 09/06/2015 par l'agence départementale et réalisée dans le cadre de la convention d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration. L'effluent traité est conforme aux normes de rejet, traduisant un fonctionnement satisfaisant de l'épuration biologique. Toutefois, l'épuration est pénalisée par l'afflux d'eaux parasites en période pluvieuse. Il convient donc d'engager une démarche d'identification puis d'élimination progressive des zones d'entrée de ces eaux parasites sur le réseau d'assainissement.
- Le Maire présente le devis de l'entreprise Alzéo Environnement pour un hydrocurage des canalisations eaux usées et une inspection caméra du réseau, estimé à 2 291 € ht. Le chantier est estimé à 1 journée d'hydrocurage et à 1 journée d'inspection vidéo. La facturation sera réalisée en fonction du temps passé sur site. Comparé au devis Leblanc Environnement présenté en mars 2015 pour des prestations identiques, l'offre Alzéo reste moins élevée. Devis Alzéo validé.
- Le Maire informe que la commune va réaliser en 2016 le recensement de ses habitants. La collecte des données se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.
- Le Maire informe que la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine a souhaité établir un partenariat avec les EPCI pour optimiser la lutte contre les frelons asiatiques. Le Maire précise qu'il a désigné Mickaël Loyant, référent pour la commune de Vergéal. Une demi-journée de formation a été dispensée par FGDON à Vitré Communauté. Ce référent est chargé de vérifier la nature du nid signalé en mairie, et d'informer la FGDON de l'existence du nid à détruire, à charge pour celle-ci de missionner un prestataire pour détruire le nid.
- Information est donnée des dégradations faites aux vestiaires de football la nuit du 30 au 31 mars 2015 endommageant les 2 portes d'accès au local rangement et au local buvette. Une plainte a été déposée à la gendarmerie, une déclaration faite à la compagnie d'assurances, un devis de réparation demandé à l'ent Thiebault.
- Une démonstration sur l'utilisation du défibrillateur est programmée mardi 23 juin 2015 à 20 h à la salle polyvalente. Les présidents de chaque association ont reçu l'information, à diffuser aux membres des bureaux.
- L'adjoint aux sports donne l'état d'avancement du dossier « multisports », des 3 fournisseurs retenus pour auditions. Suite à ces auditions, les offres de prix vont être revues. Après réception, la commission définira son choix.
- Etat d'avancement du dossier de rénovation de la salle polyvalente : permis de construire accepté, appel d'offres envoyé le 9 juin avec remise des plis pour le 07/07/2015 - 12 h
- Etat d'avancement du dossier de création d'un site internet : consultation terminée, auditions de 3 fournisseurs. La commission vie municipale doit recueillir les données à intégrer sur le futur site, rédiger.
- Compte rendu est donné du dernier comité syndical du SMICTOM et des évolutions sur la mise en place d'une tarification incitative à partir de 2017, et le renouvellement de l'outil de traitement des déchets résiduels d'ici 2020.
- Compte rendu est donné de la commission finances de Vitré Communauté avec notamment le projet de mise en place d'une comptabilité analytique à VCté, la proposition d'accompagnement des communes de VCté dans la renégociation de leur dette,...
- L'adjointe à l'environnement fait part du projet d'achat d'une tondeuse autoportée. Devis en cours.

CHEVROLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
	excusé	
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
excusé	excusé	
MARION Bernard	LOISEL Soraya	URIEN Samuel
excusé		